



## *Nos souhaits du temps des fêtes*

En cette période de l'année, nous désirons offrir à toutes nos familles membres nos meilleurs vœux de bonheur, de paix et d'amour. Profitez de cette accalmie pour partager la joie de vivre avec ceux que vous aimez.

Même si vous vivez des moments difficiles, laissez sortir votre chagrin car vos larmes sont une grande richesse; elles feront place à la lumière car, après la pluie, vient toujours le beau temps.

Accueillez avec plaisir tous les petits et grands bonheurs que la vie vous offre. Savourez tous les beaux moments, regardez autour de vous et vous constaterez que vous n'êtes pas seul et que de multiples beautés vous entourent. Il s'agit d'apprendre à y être attentif : écoutez le silence, respirez l'air hivernal, sentez la fraîcheur de la neige qui tombe sur votre visage, admirez la nature qui vous entoure, goûtez aux plaisirs de partager un bon repas ...

Et puis, trinquez à la mémoire de vos proches et des bons souvenirs car c'est votre bonheur qui les auraient rendus heureux!

De l'équipe AFPAD

*Nancy Roy  
Raymonde Hébert  
Andrée Champagne  
Mélanie Bisson*

## *À ceux que j'aime et qui m'aiment*

Quand je ne serai plus là, relâchez-moi,  
Laissez-moi partir,  
J'ai tellement de choses à faire et à voir  
Ne pleurez pas en pensant à moi,  
Soyez reconnaissants pour les belles années,  
Je vous ai donné mon amitié,  
Vous pouvez seulement deviner  
Le bonheur que vous m'avez apporté.

Je vous remercie de l'amour que vous m'avez démontré,  
Maintenant, il est temps de voyager seul.

Pour un court moment vous pouvez avoir de la peine.  
La confiance vous apportera réconfort et consolation.

Nous serons séparés pour quelques temps.  
Laissez les souvenirs apaiser votre douleur,  
Je ne suis pas loin, et la vie continue...

Si vous avez besoin, appelez-moi et je viendrai,  
Même si vous ne pouvez pas me voir ou me toucher, je serai là,  
Et si vous écoutez votre cœur, vous éprouverez clairement  
La douceur de l'amour que j'apporterai.

Et quand il sera temps pour vous de partir, Je serai là pour vous accueillir.  
Absent de mon corps, présent avec Dieu.

N'allez pas sur ma tombe pour pleurer, je ne suis pas là, je ne dors pas,  
Je suis les mille vents qui soufflent,  
Je suis le scintillement des cristaux de neige,  
Je suis la lumière que traverse les champs de blé,  
Je suis la douce pluie d'automne,  
Je suis l'éveil des oiseaux dans le calme du matin,  
Je suis l'étoile qui brille dans la nuit,  
N'allez pas sur ma tombe pour pleurer,  
Je ne suis pas là, Je ne suis pas mort.

(Prière indienne)



# La fameuse couverture MÉDIATIQUE!

**Durant la nuit du 2 au 3 juillet 2015 alors que nous étions en plein coeur des démarches et de la tourmente pour découvrir ce qu'il était advenu de nos deux si précieux garçons qui ne répondaient plus aux appels téléphoniques et textos de leur mère depuis plusieurs heures, les policiers étaient à la résidence de leur père où ils ont découvert 3 corps inanimés, alors que certains médias étaient apparemment déjà sur place afin de prendre connaissance du drame avant même que nous en ayons été informés.**

Les policiers qui étaient venus prendre une déposition vers 01h30 afin de comprendre notre inquiétude envers le silence des deux garçons face aux appels et textos de leur mère, ont renvoyé deux autres policiers à notre résidence vers 03h20 afin de nous annoncer la mauvaise nouvelle, et ceux-ci nous ont avisés de contacter les membres de notre famille afin que ces derniers ne l'apprennent pas via les médias, et c'est aux petites heures du matin que le cirque médiatique s'est mis en branle...

Nous avons encore peine à réaliser ce qui venait de se passer, le coeur meurtri, le moral abattu, tout s'écroulait autour de notre vie pourtant si paisible et heureuse... une incompréhension et le déni qui nous habitait, le téléphone n'arrêtait pas de sonner, les médias souhaitaient savoir, comprendre... Ils venaient cogner à notre porte à multiples reprises, nous faisions des demandes Facebook pour devenir amis avec nous afin d'avoir accès à des informations, des photos etc. Ils furent bien sûr présents à la vigile en l'honneur des garçons, ainsi qu'au salon funéraire, afin de recueillir des commentaires des proches des garçons et de la famille, et nous ont demandé si on leur permettrait de pénétrer dans l'église lors des funérailles. Cette demande avait été acceptée afin de rendre hommage aux garçons, mais nous voulions qu'ils demeurent à l'arrière pour respecter une certaine intimité envers la famille directe.

Notre expérience nous a démontré que certains journalistes de TVA sont les plus "voraces" car le lendemain de la vigile en l'honneur des garçons, j'avais accepté après plusieurs refus de donner mon opinion verbale suite au visionnement de plusieurs photos qui avaient été prises par un grand ami à nous, car nous n'avions pas eu la force de nous rendre à la vigile la veille... J'avais spécifiquement demandé à la journaliste de ne pas enregistrer notre conversation afin que mon témoignage ne soit rendu public que par écrit, ce qui n'a pas été respecté car 5 minutes après avoir témoigné, on diffusait ma voix sur LCN. De plus, à l'église lors des funérailles, un journaliste de TVA s'est avancé discrètement jusqu'à l'avant de l'église afin de prendre une

photo de ma femme assise en pleurs. Ils avaient eu l'opportunité d'enregistrer une vidéo de son témoignage verbal devant plus de 500 personnes, mais ce n'était pas suffisant pour eux. J'avais pour la deuxième fois constaté un non respect de leur part, le scoop avant tout!

Ils ont couvert dans le plus grand respect le dévoilement de la plaque commémorative et de deux beaux chênes blancs par le biais d'une entrevue de Jean-François Guérin et d'une autre entrevue, deux semaines plus tard, suite au vol de cette même plaque.

Presque un an et demi après le terrible drame, ils reviennent à la charge en publiant de façon très irrespectueuse envers ma femme et la famille, les détails du rapport du coroner, en indiquant le nombre de projectiles que chacun des garçons avait reçu. C'est comme s'ils nous ramenaient directement sur les lieux du double meurtre le 2 juillet 2015. Mon épouse est retombée dans un bas fond avec encore une fois des idées noires. Je crois sincèrement que plusieurs journalistes devraient assister à nos déjeuners-causeries afin de prendre connaissance des douleurs qu'ils peuvent infliger aux familles des victimes suite à leurs publications qui devraient, selon moi, toujours dénoter un certain filtre afin de ne pas ajouter à la douleur insoutenable des personnes qui restent, nous, les victimes.

## AUTRE SUJET... L'APPRÉHENSION DU TEMPS DES FÊTES, DES ANNIVERSAIRES DE NAISSANCE!

Un des multiples bienfaits des déjeuners-causeries et/ou ateliers et conférences qu'organise l'AFPAD, constitue le fait de mettre de l'avant des intervenants qui nous aident à mieux comprendre nos douleurs, nos souffrances et nos appréhensions face aux dates d'anniversaires de naissance et aux périodes des fêtes, un temps très propice à recréer le grand vide qui nous habite la plupart du temps. Suite à une rencontre qui avait eu lieu quelques semaines avant la période des fêtes de la fin 2015, une intervenante nous avait conseillé d'essayer de ne pas trop appréhender cette période. Bien sûr que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais dans notre cas, ce conseil nous fut très précieux... pas trop d'appréhensions et tout s'est relativement bien déroulé avec des jeux de sociétés, des rires et quelques pleurs, mais sans plus...

*Michel* Lamer,  
Beau-père de Jérémie et Gabriel Dubuc,  
assassinés le 2 juillet 2015

## Soupers De Noël ENTRE MEMBRES

Le 10 décembre prochain, l'AFPAD vous invite à participer aux soupers de Noël des régions de Québec et de Montréal.

### Région de Québec

DATE : 10 décembre 2016

HEURE : 17h30

ENDROIT : Restaurant Casa Grecque

ADRESSE : 955, boul. Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G1M 2E8

Vous avez jusqu'au 8 décembre pour confirmer votre présence à Andrée Champagne par courriel à [andree.champagne@afpad.ca](mailto:andree.champagne@afpad.ca) ou par téléphone au 418 686-5443.

### Région de Montréal

DATE : 10 décembre 2016

HEURE : 17h00

ENDROIT : Restaurant le Soya

ADRESSE : 3204, boul. St-Martin Ouest, Laval (Québec) H7T 1A1

Réservez votre place en communiquant avec Raymonde Hébert par courriel à [raymonde.hebert@afpad.ca](mailto:raymonde.hebert@afpad.ca) ou par téléphone à 514 396-7389 ou sans frais au 1 877 484-0404 (veuillez nous informer de votre nom et si besoin, de celui de votre accompagnateur).

# Témoignage de Nadine Brillant

**10 juillet 2012, autour de 3h du matin alors que tout le monde dort, le vent est calme, plein d'étoiles dans le ciel magnifique de Warwick. Le silence de la nuit s'est transformé en cauchemar.**

Une violente explosion, des flammes déchainées par de l'essence et du propane font rage dans la noirceur de la nuit. Le tout a lieu dans un garage adjacent à une maison au 12, rue Richardson à Warwick.

Cette nuit-là, un homme a décidé que c'était terminé. Le tueur de vies a osé prendre le passé, le présent, le futur, la vie de mes deux enfants - Karen, 11 ans et Lindsey, 13 ans. C'est le même homme qui a bercé ses enfants, le même qui a vu les premiers pas de son fils et de sa fille, le même homme qui a joué avec ses enfants, le même qui a pu les consoler, le même qui devait normalement, les aimer, les chérir et les protéger... toutes leurs vies.

Tout a changé ce 10 juillet 2012 pour faire place à l'impossible, le pire cauchemar, l'irréparable, l'incompréhension, la détresse, les pleurs, le mal de l'âme, des journées à pleurer, à ne plus manger, à essayer de survivre... je dis bien – essayer. Mon monde s'est écroulé en m'arrachant sans pitié mon cœur de maman à deux mains, ma chair et mon sang, un coup de couteau dans le cœur.

Le temps s'est arrêté tout comme notre respiration, nos vies, nos sourires, être heureux, on ne voyait plus, seulement les larmes et une grande douleur vive qu'on pouvait ressentir et vivre. Deux vies, deux âmes, deux enfants innocents ont payé de leurs vies pour une histoire qui ne devait pas exister au départ.

La Sûreté du Québec de Victoriaville - Arthabaska n'a pas cru bon de faire quelque chose quelques semaines auparavant, car j'avais peur avec les SMS haineux du père des enfants. Ils ont été voir les enfants chez leur père. Au lieu de faire sortir les enfants et de leur parler sans la présence du père, ils ont décidé de les faire parler devant le père. Ils seraient peut-être encore vivants aujourd'hui. Quel manquement, assez pour crier à l'injustice. Les enfants avaient peur et ils voyaient que leur père n'allait pas bien du tout, au niveau psychologique. Lindsey savait que c'était moi qui avais demandé l'aide de la SQ et il savait que j'étais là pour eux nuit et jour.

Un jour de mai, j'ai rencontré un policier qui a lu les SMS du père en me disant, je ne pense pas que ce soit des menaces... Alors je me demande pourquoi mon avocat a-t-il fait des démarches pendant ses vacances, pour tenter de faire l'impossible pour que mes enfants ne vivent pas l'irréparable, le pire des pires?

Ce voleur d'enfants désirait plus que tout au monde se venger, j'ai été victime de violence conjugale jusqu'en mars 2012 – et oui, même après une union, même si j'étais séparée de lui depuis 11 ans, la violence conjugale a continué d'exister.

En tuant les enfants, il voulait me faire mal à tout jamais... me défaire, briser mon âme, mon cœur, me faire mourir à petit feu en touchant la prunelle de mes yeux – ma chair et mon sang – m'enlever mon grand bonheur. Pourquoi? J'ai été victime de violence conjugale et il n'avait plus de pouvoir sur moi. Pourquoi? Pourquoi mes enfants? Pourquoi ces deux innocentes victimes? Ma fille Karen était la plus belle des petites filles : une vraie artiste, un clown, une curieuse qui aimait tout le monde; il y en a tellement à dire sur ma fille... Elle m'a déjà dit : « dans chaque personne il y a toujours du bon, même si c'est une mauvaise personne », une vieille âme ma fille, mais elle était tellement rayonnante. Dès son départ, la maison s'est arrêtée de chanter ainsi que les rires, la complicité, l'émerveillement, etc. Ma fille et moi pouvions passer des heures à chanter ensemble... Ces beaux moments ne reviendront jamais. Maintenant, j'ai recommencé à chanter mais il me manque ma grande complice, je sais qu'elle ne doit pas être loin. C'est en écoutant une chanson de Florent Pagny « Chanter » que tout a recommencé, un nouveau jour venait d'éclorre.

Mon fils Lindsey, c'était mon petit cœur sur deux pattes. Un lion, un vrai de vrai... Il protégeait ceux qu'il aimait, mais surtout son petit frère Charles Antoine, sa sœur et sa mère. C'était un garçon qui vivait dans son monde intérieur et lorsqu'on y entrait, on vivait de belles aventures avec lui. Il voulait être paléontologue et se passionnait pour les fossiles, les dinosaures, l'histoire de la terre et les planètes... On pouvait bien aimer être avec lui dans son monde, ce monde fantastique, mais aussi réaliste à la fois. Il voulait apprendre à jouer du « drums » comme moi. Quand je lui ai dit que j'étais prête à tout lui montrer, ses yeux étaient tellement éblouissants.

Puis, le froid d'une maison sans vie et en silence, s'est installé.

À l'époque, j'étais travailleuse autonome dans le monde des médias et du marketing et je le suis d'ailleurs encore aujourd'hui. C'est un métier que j'adore mais depuis la mort des mes enfants, je suis inapte au travail.

J'ai pris seulement quelques journées de congé et on les compte seulement avec une main. Lorsque j'ai pris ces journées, je n'avais pas le choix car les circonstances du drame l'imposaient car à la suite de la mort de mes enfants, j'ai dû m'occuper de la préparation des arrangements funéraires, assister aux funérailles, etc.

En octobre 2012, j'avais tout juste 40 ans et je me suis retrouvée en congé forcé, car j'étais à l'hôpital l'Enfant-Jésus, aveugle, paralysée du côté droit, avec une mémoire récente, défaillante. On a découvert j'avais fait un AVC.

De plus, en avril 2013, la journée où j'ai reçu les rapports du coroner, j'étais dans une salle d'opération pour me faire opérer au cœur.

Je répète ici, je suis travailleuse autonome et je devais continuer à travailler, car je n'avais pas de ressources.

En quelques mois, j'ai vécu de fortes épreuves : mes enfants ont été tués par leur père et je l'ai appris à LCN, en direct, avec toutes les images possibles et impossibles qui ont défilé en boucle pendant des jours, j'ai fait un AVC en octobre de la même année, et pour terminer le tout j'ai eu une opération au niveau cardiaque, en avril 2013.

Devinez quel était mon quotidien? Ce n'est pas vraiment ce que vous pensez. En plus des meurtres et de ma santé fragilisée, l'IVAC refusait de m'indemniser comme victime. En plus d'avoir à travailler, à vivre mon deuil, à faire face à ma santé précaire, à connaître des problèmes financiers et une séparation difficile, je devais me battre contre l'IVAC, une machine sans pitié... À un moment donné, il a fallu que je prenne un petit congé. Nous sommes rendus à l'Halloween et je paie encore le prix de mes deux semaines de congé.

## RESSOURCES OU ALLOCATIONS

Au niveau provincial, après avoir fait des recherches – aucun ministère ne pouvait m'aider afin que je me repose un peu pour me refaire une santé acceptable. De plus, je suis une maman monoparentale, car il me reste un fils d'un autre père. Financièrement parlant, je devais me débrouiller.

Il aurait été humain de recevoir quelques semaines de congé, comme des semaines de maladie. Je ne pouvais pas, car j'étais travailleuse autonome. Au niveau fédéral, même avec l'aide d'un ami qui est député, on me refuse encore de prendre un petit congé, car je suis travailleuse autonome. C'est à se poser la question ici : et si c'était arrivé à un ministre ou à sous-ministre? Je crois que bien des choses auraient pu bouger au niveau de l'IVAC et des lois. Il aurait eu son congé de maladie et tout ce qu'il désirait pour s'en sortir.

Moi, citoyenne qui paie aussi mes taxes, mes impôts, mes si et mes ça, je dois me battre contre une « machine » et je suis déjà K.O. car je n'ai pas eu d'aide, au moins pour remplacer mon salaire. Je n'en demandais pas autant.

Les prisonniers ont plus de privilèges que nous. Pour eux, tout est payé d'A à Z, même les études, les thérapies, les si et les ça. C'est à se poser la question : « Qui sont les vrais prisonniers? » Nous sommes prisonnières dans tout, nous ne vivons plus, nous avons de la misère à bouger, à manger, à respirer et c'est nous qui, comme victimes, devons payer encore une fois pour un système mal fait, et même ici, je pèse mes mots. Je suis obligée de travailler, de me lever le matin, parce que, contrairement aux prisonniers, nous n'avons pas leurs avantages ; la vie continue pendant qu'on vote dans notre monde, des lois complètement secondaires...

En novembre 2012, l'IVAC refuse ma demande comme victime, mais l'accepte comme proche des victimes... c'est illogique, inhumain et sans cœur. Donc, je devrai maintenant me battre au TAQ en 2014 pour faire réviser mon dossier. Exténuée, je demande l'aide si précieuse de Me Jean pour aller en cour, au TAQ. C'est le même qui a fait l'impossible pour mes enfants.

À travers tout cela, j'étais en thérapie, en hypnose et pas un humain, sauf des gens comme Isabelle Gaston et d'autres parents qui ont vécu le même genre de drame, peuvent me comprendre. J'ai eu 40 semaines de psychothérapies de l'IVAC. Est-ce qu'on peut guérir ou du moins commencer à guérir après 40 séances? Non. J'ai fait une demande à l'AFPAD pour avoir encore accès à des séances de psychothérapie. Grâce à eux, j'ai pu continuer. Si un organisme peut comprendre toute la souffrance c'est bien l'AFPAD et tout ça grâce à son équipe de travail qui est dans mon cœur.

En juin 2015, nous avons reçu un « torchon de 11 pages sans fondement », comme je l'ai dit à maintes reprises et ce, même devant les médias. Encore ici, deux personnes restent sur la position de l'IVAC. Ce jour-là, avec le jugement rendu, c'est une deuxième gifle que j'ai reçue de la part du TAQ (Tribunal administratif du Québec). Ça n'est pas juste une gifle pour moi, mais aussi pour les autres victimes.

Il ne faut pas oublier : je suis inapte au travail selon mon médecin et la psychiatre experte. Je dois demeurer solide, il me reste un fils et je suis monoparentale.

Je répète encore : comme tout le monde, nous avons des choses à payer. Les prisonniers ont tout de payé, en plus d'être logés, nourris, habillés etc. Tandis que la victime qui était en principe moi, je devais tout payer... pas de logique ici encore. On aime mieux payer pour des criminels que pour les victimes. Je devais travailler même si je n'avais ni la force de le faire, ni la tête et ni la santé pour continuer de gagner mon pain.

Le 22 décembre 2015, quelques jours avant Noël nous sommes au Palais de justice de Québec devant la Cour Supérieure avec mes deux avocats et mes deux anges à quelque part dans la pièce où le silence raisonne. Maître Fabien Jean plaide, par la suite, c'est mon deuxième avocat Me Henry qui prend parole. J'écoutais les plaidoyers, car je n'ai plus besoin de témoigner pour éviter de tout revivre, trop souffrant et si je veux avancer, je ne dois plus revenir en arrière.

Encore travailleuse autonome, je recommence à perdre la mémoire au moindre stress, ma fatigue augmente sans cesse, j'ai des migraines, il m'arrive de ne pas me souvenir si j'ai mangé pendant la journée... Je maigris à vue d'œil, ma médication est la même qu'en 2012 et c'est encore pire au moindre événement qui me dérange. Je suis en dépression majeure depuis des années... et personne ne veut m'aider.

En septembre 2016, l'honorable François Huot accueille ma demande, on me déclare victime et mon dossier fait jurisprudence. Quel bonheur!! Un bonheur partagé avec bien des gens, mais surtout... ma grande amie Isabelle Gaston. Elle a commencé à vouloir faire bouger les choses il y a quelques années, finalement, en équipe sans que personne ne le sache – on a eu notre jurisprudence. On ne lâchera pas. Une grande victoire, enfin!

Nous sommes fin octobre et j'attends encore un chèque de l'IVAC. Ça peut prendre entre 3 et 4 semaines afin de remonter mon dossier qui est sur microfilms. Jet veux juste arrêter pour me reposer et ne me soucier de rien. Est-ce possible pour un gouvernement, une société de comprendre ça? Je n'ai rien vu de concret encore à ce propos.

J'ai vécu mon deuil seule, j'ai pu bercer mes enfants au salon funéraire seule aussi... mais dans l'urne en bois d'acajou et les deux contenants en laiton avec les cendres de mes enfants à l'intérieur. J'ai eu le privilège de les enterrer tout comme d'avoir pu les mettre au monde.

Il est rare qu'on parle au niveau du cœur – il est si difficile de refaire une vie. Ce que je ne comprends pas encore, nous sommes des gens ordinaires avec un vécu extraordinaire. Je ne sais pas si c'est moi ou quoi, on dirait que les hommes pensent que j'ai une maladie contagieuse ou que je suis une personne profondément finie, par terre et que j'ai besoin d'un support 24 heures sur 24. La meilleure des raisons : « je crois que tu mérites mieux que moi ». Est-ce qu'on peut dire une phrase comme ça lorsqu'on ne connaît pas la personne? Non. Qui sommes-nous pour juger? Lorsqu'on a vécu tout ça, je crois sincèrement qu'on est plus fort, qu'on aime la vie et qu'on veut vivre tout simplement aussi. J'en ai fait la promesse à mes enfants... et voilà! Promesse tenue!

Le futur n'est pas encore écrit, mais je crois sincèrement que c'est un commencement. La vie c'est ça, rien n'est acquis. Aimons nos enfants maintenant, profitons de tous les beaux moments avec eux, savourons chaque minute et disons-leurs un gros « je t'aime ». Les miens savaient que je les aimais, je leurs disais souvent et eux aussi.

Ils sont maintenant en paix et il me reste à construire la suite.

*Nadine Brillant,*  
Mère de Karen et Lindsey Brillant Marcoux,  
assassinés le 10 juillet 2012

# L'ENCAN WEB

L'AFPAD tient à remercier tous les participants à notre encan Web qui a eu lieu entre le 8 et le 17 novembre dernier.

Grâce à la généreuse contribution de plusieurs dizaines de donateurs, nous avons pu mettre aux enchères une grande variété d'objets et de forfaits de différentes catégories. Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons atteint notre objectif de 10 000 \$. Cette somme nous aidera à offrir plus de services aux familles membres de l'AFPAD.

Nous désirons remercier particulièrement notre précieuse adjointe **Mélanie Bisson** pour son implication dans la mise en place du projet Encan Web. Sans son aide, ce projet aurait été impossible à réaliser.

Merci également à **Nancy Roy, Cristelle Sary, Réjean Talbot, Nicole Bau, Nicola Sama, Sophie Cardinal, Pierre Marc Desjardins** et toutes les personnes qui ont donné de leur temps bénévolement pour solliciter nos donateurs. Vous avez tous contribué à ce que notre activité soit un franc succès!

**Merci à tous du fond du cœur!**

# MERCI!

## sport et santé



cours de yoga, massothérapie, coaching de vie, spa le finlandais, vélo, cours de pilates, ostéopathie, cours privé, cours de groupe

## restaurants



cuisine italienne, cuisine française, cuisine américaine, sorties à Montréal, dégustation de vins importés

## activités et divertissement



billets de hockey, sortie familiale au zoo, journée paintball VIP, séance photos, tour d'hélicoptère, ferme et papillons, film québécois et affiche autographiée

## vêtements et accessoires



vêtements sportifs, sacs à main, manteau d'hiver, foulards, vêtements urbains, certificats, sacs pour fillettes, pantoufles, bijoux amérindiens, objets artisanaux

## soins esthétiques



blanchiment de dents, coupe de cheveux, soins beauté, savons artisanaux, paniers de produits, parfum, pose d'ongles

## Oeuvres d'art



Cathy, Jolicoeur, Gabriel Landry, Diane Larose, Paul Tex Lecor, Marcalain Marticotte, Marie-Catherine Pêloquin, Alena Pihlal, Gaetane Villeneuve

## forfaits touristiques



séjour familial et escapade d'une fin de semaine au Lac-Saint-Jean, certificat voyage, journée de pêche à Manawan

## gourmandises et vin



paniers gourmands, vin importé, produits du terroir, bières québécoises, marché lavallois, vin québécois, produits d'agriculture, cadeau d'hôtesse

## décoration



fabriqués au métier, nappes et napperons jetés, couvertures pour bébé, lingettes, chandelier, vaisselle, coutellerie, objets décoratifs

## automobile



location d'un GMC Sierra 2017 pendant 6 mois, pneus d'hiver, certificat pour louer ou acheter une motoneige

# PETITE TRANCHE DE HASARD ET DE PAIX

Ce texte m'est apparu récemment, par un pur hasard, alors que je prenais connaissance de la collection de vieux disques vinyles de mon cher Amour Mathias, décédé le 29 juillet dernier, le jour de ma fête. Ça m'a fait tout drôle de regarder ces grandes pochettes cartonnées que nous avons parfois envie d'encadrer tellement les images étaient belles et originales. Il y avait un rituel autour de la production d'un vinyle et j'imagine que ça devait être une grande responsabilité de produire l'image sur la pochette car c'était en quelque sorte la signature, la touche finale...

Alors que je regardais les pochettes de la musique que mon amour affectionnait au temps fou de sa jeunesse, je n'ai pas été surprise de constater à quel point ses goûts étaient diversifiés. J'ai ressenti une certaine tristesse rien qu'à penser que je ne l'entendrais plus chanter à tu tête ni danser comme il aimait tant...

Puis, j'ai mis la main sur la pochette de l'album N'DADJÉ représenté par deux empreintes de mains trempées dans la peinture... Une main noire et une main blanche : sa main et la mienne qui se sont tenues pendant 17 années. J'ai regardé à l'endos de la pochette et mes yeux se sont arrêtés sur le texte d'une chanson. Les paroles m'ont consolée et j'ai eu l'impression que mon Mathias me parlait... et me tenait toujours par la main...

*Raymonde Hébert*

Coordonnatrice des services aux membres



## MOMENTS DE PAIX

Voilà le soleil qui arrive...  
Par la fenêtre il vient  
Me souhaiter la paix  
Là où je suis allongé  
Mon lit est comme une balançoire

Que c'est bon d'être en paix

Je sens, moi je sens  
La brise à travers les roseaux  
Qui me dit bonjour  
Là où je suis, je ne suis pas loin  
De la promesse de paix

Que c'est bon d'être en paix

Danse, danse, oh danse...  
Que c'est bon d'être en paix !

(Tiré de l'album « N'Dadjé » qui signifie rencontre en wolof, la langue des sénégalais)

# Droits des victimes

## Rôle des victimes dans le système de justice

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) reconnaît que les victimes de crime ont un rôle important à jouer dans le système de justice pénale. La loi permet aux victimes de participer aux services correctionnels fédéraux et au processus de libération conditionnelle. Elle permet également aux personnes à qui s'applique la définition de victime figurant dans la LSCMLC, et qui veulent obtenir des renseignements (c'est-à-dire les victimes inscrites), de recevoir certains renseignements sur le délinquant qui leur a causé un préjudice. Elles peuvent également être informées de toutes les décisions en matière de mises en liberté sous condition de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) ainsi que de certaines décisions du Service Correctionnel du Canada.

Le SCC et la CLCC sont les principales sources des renseignements continus transmis aux victimes des délinquants sous responsabilité fédérale pendant que le délinquant purge sa peine.

## Divulgarion de renseignements aux victimes – Avis aux victimes

Les victimes peuvent demander et obtenir des renseignements sur un délinquant sous responsabilité fédérale, en vertu de la LSCMLC. Les victimes peuvent autoriser une autre personne (par exemple un ami, un membre de la famille, un agent de police) à recevoir en leur nom des avis ou des renseignements transmis par le SCC ou la CLCC, du moment que la victime autorise cette situation par écrit. On appelle ces personnes représentants de la victime.

Le SCC et la CLCC ne fournissent pas automatiquement à une victime des renseignements touchant le cas d'un

délinquant. La loi précise que ces renseignements ne sont transmis que sur demande, puisque certaines victimes préfèrent ne recevoir aucun renseignement sur le délinquant.

## Renseignements fournis par la victime

Le SCC et la CLCC apprécient le fait de recevoir de l'information des victimes concernant les délinquants, d'être tenus au courant des préoccupations des victimes concernant leur sécurité ainsi que celle d'autres personnes ainsi que d'obtenir des renseignements que les victimes jugent importants, y compris lorsqu'elles demandent des conditions spéciales de mise en liberté. Ces renseignements peuvent être transmis au SCC ou à la CLCC en tout temps.

On encourage les victimes à fournir des renseignements sur les répercussions (sur le plan physique, psychologique ou financier) que l'infraction a eues sur elles, sur leur famille ou sur la collectivité. Elles peuvent également demander des conditions spéciales qu'elles souhaitent faire imposer aux délinquants mis en liberté sous condition. Ces renseignements peuvent également être transmis au SCC ou à la CLCC sous forme d'une déclaration de victime en tout temps, et peuvent également être présentés durant l'audience d'un délinquant devant la CLCC.

## Divulgarion des renseignements fournis par les victimes

Les délinquants ne sont pas avisés du fait qu'une victime s'inscrit auprès du SCC ou de la CLCC pour recevoir des renseignements et des avis; cependant, la loi exige du SCC et de la CLCC qu'ils divulguent tout renseignement dont le SCC ou la CLCC tiendra compte pour rendre une décision, incluant les déclarations des victimes. Les rensei-

gnements personnels des victimes, comme leur adresse et leur numéro de téléphone, ne sont PAS communiqués aux délinquants.

## Médiation entre la victime et le délinquant

Possibilités de justice réparatrice (PJR) est un programme du SCC qui offre aux victimes d'actes criminels des services de médiation entre elles et le délinquant. Ce programme est fondé sur le principe et les valeurs de justice réparatrice, visant à réparer les préjudices liés au crime en mettant l'accent sur les besoins et les problèmes des personnes touchées. La médiation donne l'occasion aux victimes de communiquer avec le délinquant qui leur a causé un préjudice et de raconter leurs expériences et d'exprimer toutes les répercussions du crime sur leur vie, et de s'assurer que le délinquant comprend les conséquences de son crime. Les victimes peuvent également obtenir des réponses aux questions que leur sont importantes, tenir le délinquant responsable des torts subis et arriver à tourner la page sur certains problèmes.

Pour obtenir des détails sur les renseignements qui peuvent être communiqués aux victimes ou pour faire une demande d'inscription, veuillez communiquer avec le Bureau des services aux victimes du Service correctionnel du Canada au **1-866-806-2275**, ou encore visitez le site Web de l'organisation à l'adresse suivante : <http://www.csc-scc.gc.ca/victims-victimes/index-fra.shtml>

*Élaine Thériault,*

Bureau des services aux victimes,  
Service correctionnel du Canada

# QUAND LA VIOLENCE

# FRAPPE

## L'UN DES NÔTRES : LES PROCHES PRENNENT LA PAROLE

**Voici un texte encore d'actualité paru lors du Colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, le 27 octobre 2004, pour les familles qui ont perdu un être cher à la suite d'une mort violente.**

Les familles confrontées à une telle épreuve ne trouvent pas toujours la compassion et le réconfort dont elles auraient besoin de la part des agences pénales et sociales, voire de leur entourage immédiat. Lorsqu'elles sont plongées dans un tel drame, elles souhaitent qu'on leur tende la main, que l'on mette un peu de baume sur leurs plaies, que l'on agisse avec douceur et sollicitude. Que l'on prenne soin d'elles. Parmi ceux et celles qui se retrouvent sur leur route, - les amis, collègues, parents ou intervenants, - certains vont accomplir les gestes ou trouver les mots qui ouvrent la voie à la compréhension, qui brisent ou atténuent l'isolement ou le sentiment d'être abandonné à son malheur. D'autres en sont incapables. Indifférence, malaises, maladdresses, insensibilité : les proches doivent composer avec ceux qui détournent le regard, qui ne sont pas à leur côté lorsqu'ils sont broyés par la peine ou qui leur demandent trop vite de tourner la page et de revenir dans leur vie d'avant.

Le deuil des proches de victimes d'homicide est une longue traversée pour donner un sens à un geste irréparable et inintelligible. C'est un labyrinthe dont il faut trouver la sortie, nous dit Corinne Tanay dans *Le châtement des victimes*, un livre qu'elle a écrit après l'assassinat de sa petite fille. C'est une rupture abrupte et l'inachèvement de projets dont on avait rêvé et que l'on avait commencé à échafauder. Un long combat pour rester dans le monde des vivants et pour rétablir un certain équilibre lorsque tout semble chaotique et incertain.

Alors qu'ils n'en ont pas l'énergie, les proches et les familles doivent s'investir dans toutes sortes de démarches pour s'assurer que la justice ne bafoue pas leurs droits et, surtout, ceux des personnes qui ne sont plus là pour les faire entendre. Face à ceux qui représentent la justice, aux agences et aux institutions vers lesquelles elles se tournent, au regard trop souvent intrusif des médias, à l'entourage, elles vont entreprendre une longue quête pour garder vivante la mémoire d'un fils, d'une fille, d'un frère ou d'une sœur, pour empêcher que son image ne soit ternie et rappeler que cette personne qui a partagé un espace de vie avec eux était unique et ne méritait pas ce qui lui est arrivé.

Les personnes qui ont accepté de témoigner de leur expérience dans ce colloque ont des parcours de vie différents. Mais ces hommes et ces femmes ont connu une même cassure, une même brisure : ils ont été privés d'un être cher. Ce deuil auquel ils ne s'attendaient pas, avec lequel il est difficile de se réconcilier, qui n'a pas permis de se dire au revoir comme dans d'autres deuils a provoqué une onde de choc dans leur vie et celle de leur entourage.

Je veux souligner leur courage et leur grande détermination. Les remercier au nom de tous les organisateurs et participants de ce colloque de nous permettre d'entrer dans leur expérience et, ainsi, de mieux comprendre... pour mieux agir dans le futur.

*Arlène* Gaudreault,  
présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

# LE MEURTRE DE MON PÈRE

*« Je me présente : je m'appelle Jean-Luc RONDEAU, fils du policier mort en service lors de la guerre des motards en 1997. À l'époque, le chef des Hell's Angels, Mom Boucher, a commandé le meurtre de deux gardiens de prison : Diane LAVIGNE et Pierre RONDEAU. Pierre RONDEAU, c'est mon père ».*

C'était ma formule de présentation durant les quinze années qui ont suivi l'événement. Grâce à celle-ci, le Québec entier savait qui j'étais et ce que j'avais subi, et de là je sentais une vague de sympathie et de désolation à mon endroit et cela remplissait un peu le vide laissé par la mort de mon père.

Par le biais de ce témoignage, je voudrais, chers lecteurs, partager avec vous mon expérience et donner de l'espoir à tous les parents et les proches qui ont vécu des histoires d'horreur semblables. On manque parfois de force et de ressources pour avancer mais je souhaite prouver qu'on peut retrouver un certain équilibre et de la joie de vivre malgré tout.

J'avais 20 ans quand l'événement est arrivé. Nous avons reçu l'appel de la blonde de mon père le matin et nous avons suivi le reste en direct, à la télévision. Cela eut pour moi l'effet de me scier les jambes; j'en avais perdu la foi.

Mon père a eu droit à un service funéraire d'État. À la fin de septembre de la même année, nous nous sommes rendus à une d'une cérémonie commémorative en face du Parlement d'Ottawa, pour honorer la mémoire des Agents du gouvernement, morts en service cette année-là.

Cela faisait beaucoup d'événements en peu de temps. Pour moi, rien n'allait plus. Comme cet événement a été grandement médiatisé, j'ai fui le « mainstream » de la société. Je consommais pour m'aider à me calmer et essayer de comprendre le côté noir de la société. J'ai fait des petits voyages, des "jobines" sans importance. J'avais l'impression, comme dit la chanson de Jean Leloup, d'errer sans but. Je suis finalement retourné aux études en arts plastiques pour juste faire de quoi dans ma vie...

Au début des années 2000, Mom Boucher, le chef des Hell's à l'époque, a été arrêté. Bien qu'impliqué dans le trafic de stupéfiants et commanditaire de plusieurs meurtres, il n'écopa d'une peine à perpétuité que lors de son 2<sup>e</sup> procès en 2002, qui fut grandement médiatisé.

Je me souviens d'un épisode où je ne « feelais » vraiment pas. J'ai remis en retard un relevé d'emploi pour recevoir mes prestations de

chômage, et finalement on m'a coupé le droit à mes prestations. À cette époque, je fréquentais le groupe RIVCO (le Regroupement des innocentes victimes du crime organisé) dont un membre m'a accompagné dans l'arbitrage de la décision : les effets du choc post-traumatique étaient notre argument de défense. Les agents d'Emploi Québec ont été intransigeants. Notre dernier argument fut que cela coûte 100 000 \$ par année aux citoyens pour héberger dans les prisons le responsable du meurtre et le fils de la victime réclame 2500 \$ auxquels il a le droit, et vous refusez!

Il y eut un temps où rien n'allait plus. J'ai alors décidé de me croiser les bras et de ne rien faire, tant que ça ne viendrait pas de Dieu. « Cherchez d'abord le Royaume et la justice de Dieu ». L'Esprit Saint m'a donné la force d'accepter ma condition. J'ai alors reçu 4 mots : acceptation, repentance, pardon et miséricorde. Il faut croire en l'équilibre de la causalité : ce que tu fais te reviendra un jour ou l'autre.

Ainsi, le délateur Stéphane "Godasse" Gagné a finalement avoué son crime sur Diane LAVIGNE et a permis l'arrestation du meurtrier de mon père : Paul Fontaine. Ce n'est que 10 ans après le meurtre (soit en 2007) qu'on a retrouvé ce dernier et qu'il a été reconnu coupable.

**Justice a été rendue dans le cas du meurtre de mon père.**

Dans les années qui ont suivi, les médias ont fait des reconstitutions de l'événement et des dommages collatéraux. Une émission intitulée « Guerre des motards : dommages collatéraux », expliquait sous l'angle du camp des meurtriers, leur façon de fonctionner. Cela m'a permis de mieux comprendre ces personnes, et comment ça s'est passé. Car j'avoue que même pendant les procès, je ne suivais pas le déroulement, c'était trop choquant.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. J'ai mis environ 10 ans à faire le deuil de mon père, mais c'est surtout la cause du décès qui a mis beaucoup plus de temps à se régler.

Pour le service correctionnel « mouvement, comparution et détention », l'expérience du décès de mon père a permis de resserrer les mesures de sécurité pour prévenir ce genre d'événement : désormais, les fourgons cellulaires sont pourvus de vitres blindées, les deux officiers sont équipés d'armes et de gilets pare-balles.

Pour ma part, j'ai rencontré un ancien amour de jeunesse avec qui j'ai eu 2 enfants : un beau cadeau de la vie. J'ai perdu mon père et me voilà désormais père de deux enfants (comme lui). En terme professionnel, je cherche encore l'activité qui me permettra d'être vraiment « utile » à la société.

Dans mon cas, on pourrait dire que le temps a arrangé les choses. Malgré tout il reste toujours un côté amer à cet événement.

Si bien que cette année j'ai décidé de faire face aux faits et d'entamer une démarche pour évacuer les dernières émotions et me libérer de cet événement. J'ai ainsi rencontré les gens de l'AFPAD pour partager mon expérience et pour aller chercher du soutien auprès de personnes qui comprennent ce genre de souffrance.

Me libérer d'émotions négatives me permet ainsi de ramener de la lumière, de vivre des rencontres et des événements positifs. N'oubliez pas ce que vous aimeriez dans la vie et de le projeter dans l'Univers.

Lors d'un déjeuner-causerie, j'ai rencontré un agent du service correctionnel qui parlait du soutien aux victimes. Dans le but de rencontrer le délateur, j'ai commencé une démarche en justice réparatrice avec les services correctionnels. Ma démarche aurait pour but de le remercier pour ses aveux qui ont permis l'arrestation et l'emprisonnement du meurtrier de mon père ainsi que de le féliciter pour avoir demandé pardon aux familles de sa victime Diane Lavigne. J'aimerais avoir la force de pardonner au meurtrier de mon père, via la justice réparatrice, mais je n'en suis pas encore là.

Avec le recul, je pense avoir développé une force intérieure pour faire face à ces événements et j'espère un jour pouvoir la mettre au service des personnes qui en ont besoin. Faire le bien plutôt que le mal. J'ai aussi à cœur les familles et les proches qui ont dû vivre des situations similaires à la mienne. Je leur souhaite : d'aller chercher de l'aide pour ne pas trop s'isoler, de se respecter dans la douleur et de la sérénité en prière.

Merci de m'avoir lu. Au plaisir de partager ensemble.

*Jean-Luc* Rondeau,  
Fils de Pierre Rondeau, assassiné le 8 septembre 1997

# AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

INFORMEZ-NOUS DU CHEMINEMENT DE VOTRE DOSSIER JUDICIAIRE

**Comme vous le savez, à l'AFPAD, nous sommes une micro-équipe de travail de 4 personnes et nous desservons l'ensemble de la Province. Nous faisons tout notre possible pour vous offrir de l'aide et du soutien à travers le drame que vous vivez.**

Pour mieux vous aider, il serait important que nous soyons informés des étapes du processus judiciaire dans le dossier qui vous concerne. Par exemple, vous pourriez nous donner les dates lorsque l'enquête préliminaire ou le procès ont lieu ou encore lors d'une audience en libération conditionnelle, etc.

Cette information est très précieuse pour nous et nous permet de vérifier quels sont vos besoins

afin de trouver les ressources les mieux adaptées pour vous soutenir le mieux possible.

Par exemple, l'AFPAD peut vous aider et vous épauler si vous désirez rédiger et lire un témoignage avant le prononcé de sentence ou encore devant une audience en libération conditionnelle. Nous avons également un fond d'aide financière dans le cas où le procès se tiendrait très loin de votre résidence ou encore si vous avez besoin de psychothérapie.

Notre lien avec vous est primordial afin de vous offrir les services appropriés à vos besoins.

**Alors, n'hésitez jamais à nous contacter pour nous informer de votre état et des étapes d'avancement de votre dossier car vous nous aiderez mieux à vous aider!**

C'est aussi cela « LA FORCE DE L'ENTRAIDE »

FIERS PARTENAIRES DE LA CAUSE

**Pierre-Hugues Boisvenu**  
Sénateur de La Salle

**Sénat du Canada**  
Édifice de l'Est, Pièce 304  
Ottawa (ON) K1A 0A4  
Téléphone : 613-943-4030  
Télécopieur : 613-943-4029  
boisvp@sen.parl.gc.ca  
www.boisvenu.ca

**La Mission**  
Vignoble La Mission

Téléphone: (450) 263-0500



<https://www.facebook.com/pages/Vignoble-LaMission/109533412485771?fref=ts>

1044, boulevard Pierre-Laporte,  
route 241  
Brigham, Québec